

REPUBLIQUE DU BENIN

\*:\*:\*:\*:\*

MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

\*:\*:\*:\*:\*

MINISTERE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE  
L'HYDRAULIQUE

\*:\*:\*:\*:\*

# LETTRE DE POLITIQUE SECTORIELLE

*JUIN 2004*

## I. Contexte

La politique économique adoptée par le Bénin vise à terme le rétablissement des équilibres macro-économiques et une meilleure efficacité de l'économie nationale dans tous les secteurs vitaux.

Au cours de cette dernière décennie, le Bénin est passé d'une économie planifiée à une économie libérale dont la croissance économique a été environ de 4,4% en 2002.

De plus, avec le développement du commerce international et la globalisation de l'économie, le Bénin doit tenir compte des règles imposées par une économie mondiale de plus en plus prospère dans un environnement concurrentiel où la valorisation de son capital humain et le développement des infrastructures, des moyens de production, des équipements de subsistance et de communication des années à venir seront décisifs pour l'expansion économique du pays.

Dans ce contexte de développement durable et de lutte contre la pauvreté, le secteur de l'Énergie est d'une importance capitale pour le développement socio-économique de la nation.

En effet, l'Économie béninoise est extrêmement sensible aux problèmes énergétiques. Elle est particulièrement confrontée dans ce secteur :

- à une facture énergétique contraignante, les dépenses d'importation de produits énergétiques constituent une proportion importante du volume total des dépenses d'importation , soit 4,5% du PIB en 2002 ;
- à la faiblesse de la compétitivité des entreprises de production liée entre autres à des problèmes de disponibilité de l'énergie électrique et au coût relativement élevé de l'électricité ;
- à l'importance de la consommation de la biomasse énergie (67% de la consommation totale d'énergie en 2002) par rapport aux autres formes d'énergie ;
- à une faible efficacité énergétique entraînant un impact considérable sur l'environnement (déforestation, pollution de l'air, etc.).

La définition d'une politique et d'une stratégie énergétique sont indispensables pour apporter les éléments de réponse attendus pour :

- satisfaire les besoins en énergie pour le développement économique et social (secteur de la production, demande des ménages en qualité et en quantité suffisantes) ;
- assurer la nécessaire protection de l'environnement ;
- favoriser l'évolution des structures techniques et administratives en place vers une approche intersectorielle.

La mise en oeuvre de cette politique devrait contribuer à :

- l'amélioration de la situation de la balance commerciale par la réduction de la facture énergétique et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises productrices de biens et services ;
- la maîtrise de l'énergie et du système énergétique national par une meilleure valorisation des ressources naturelles et une réduction des impacts négatifs des activités liées à l'énergie sur l'environnement ;
- l'utilisation de l'énergie en zones rurales pour la production et le ralentissement de l'exode vers les villes ;
- une plus grande cohérence spatiale et technique des investissements dans le secteur de l'énergie aux plans communal, départemental, national et si possible sous régional.

## **II. Objectifs**

Les objectifs spécifiques visent à :

- Assurer la sécurité de l'approvisionnement en énergie électrique ;
- Développer les activités de production d'hydrocarbures et autres combustibles fossiles ;
- Assurer l'approvisionnement régulier en bois-énergie sans compromettre la gestion durable des ressources forestières ;
- Atténuer l'augmentation de plus en plus croissante de la demande d'énergie conventionnelle qui induit une contrainte importante sur la préservation de l'environnement ;
- Mettre en place un cadre institutionnel, juridique et réglementaire adéquat et favorable à l'investissement privé dans le secteur.

### III. Stratégie

La stratégie ci-dessous proposée pour un développement durable du secteur de l'énergie, tient compte des problèmes majeurs que connaît l'économie nationale, et qui l'empêchent d'être compétitive et prospère.

Afin d'atteindre de façon optimale les objectifs par la politique du gouvernement en matière d'énergie, plusieurs actions sont planifiées.

#### 1. - Sous-secteur de l'électricité

La stratégie à mettre en œuvre pour assurer un développement harmonieux du sous-secteur de l'électricité consiste en ce qui suit :

**=> Mettre en place un cadre juridique et institutionnel adéquat, ce qui se traduit dans l'immédiat par :**

- *L'adoption du code bénino-togolais de l'électricité (redéfinition des missions de la CEB et ouverture du segment de la production d'électricité aux producteurs indépendants) ;*
- *L'adoption de la loi portant code de l'électricité en république du Bénin ;*
- *L'adoption de la loi portant création, attribution, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des secteurs de l'électricité et de l'eau en république du Bénin.*

Ce qui se traduit entre autre par le désengagement de l'Etat de la branche de distribution d'électricité dans un cadre de partenariat public-privé.

**=> Augmenter la capacité d'approvisionnement en électricité pour répondre aux besoins de l'économie nationale ; ce qui se traduit**

**A court et moyen termes par :**

- *La réalisation de l'interconnexion CEB-NEPA ;*
- *L'installation de producteurs indépendants d'électricité ;*
- *Le renforcement de la capacité de production d'électricité dans les zones isolées ;*

**A moyen et long termes par la réalisation d'autres interconnexions afin d'améliorer la disponibilité de l'électricité et de favoriser la concurrence.**

**=> Développer les réseaux de transport d'électricité pour améliorer la**

**fiabilité et la qualité de service aux consommateurs ; ce qui doit se traduire à court et moyen termes par :**

- *La réalisation par la CEB de l'interconnexion Nord Togo / Nord Bénin ;*
- *Le renforcement des postes CEB existants ;*
- *La réalisation par la CEB de l'interconnexion Sakété-Parakou.*

**=> Renforcer dans l'immédiat les réseaux de distribution d'énergie électrique dans les principales villes (Cotonou, Porto-Novo, Parakou, etc.) et améliorer le rendement de ces réseaux par:**

- *La densification et l'extension du réseau de distribution dans les principales villes (Cotonou, Porto-Novo, Parakou etc).*

**=> Augmenter le taux d'accès à l'électricité par :**

- *La réalisation dans l'immédiat des travaux d'électrification des 17 centres et à l'extension des réseaux de la SBEE dans les villes principales ;*
- *La poursuite de façon méthodique à court, moyen et long termes de l'électrification d'autres localités afin de porter le taux de desserte de 20% actuellement, à 30% dans les dix (10) ans à venir.*

**=> Développer l'électrification rurale par :**

- *L'amélioration dans l'immédiat de la conception technique et de la gestion des infrastructures de préélectrification ;*
- *L'appui à court, moyen et long termes sur le Schéma Directeur d'Electrification Rurale.*

**=> Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie électrique et assurer la sécurité des utilisateurs de l'énergie (sécurité des personnes et des biens à travers le contrôle des installations électriques intérieures) par :**

- *La poursuite des actions de réduction de la facture électrique de l'Administration publique ;*
- *La mise en œuvre de la décision de contrôle des installations électriques intérieures avant première mise sous-tension ;*
- *La promotion de la réalisation d'audits énergétiques dans les entreprises des secteurs industriel et hôtelier.*

## Systeme de tarification

Facteur essentiel de la politique énergétique, le système de tarification oriente et détermine les choix et les comportements de l'ensemble des acteurs du sous-secteur de l'électricité. Les prix de cession ont donc un impact significatif sur le pouvoir d'achat des ménages, sur les coûts de transport et de production des industries.

A l'instar de ce qui se fait déjà pour la fixation du prix des produits pétroliers et afin de refléter le coût réel de l'électricité aux consommateurs, le Gouvernement est déterminé à indexer le prix de l'électricité à la distribution selon une formule d'indexation tarifaire d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

### 2.- Sous Secteur de la biomasse-énergie

Pour atteindre les objectifs de la politique énergétique dans le sous-secteur de la biomasse-énergie, les actions envisagées sont:

- Renforcer les capacités nationales de planification et de gestion du sous-secteur des combustibles domestiques et de maîtrise de la biomasse-énergie ;
- Rationaliser et diversifier la production de la biomasse-énergie à travers la gestion communautaire des ressources naturelles sur le territoire nationale;
- Réduire la pression sur les massifs forestiers à travers la promotion de l'utilisation rationnelle du bois-énergie, la vulgarisation de foyers améliorés et la promotion des énergies domestiques nouvelles et renouvelables dans l'ensemble du territoire nationale, tout en mettant l'accent dans les principaux centres urbains du pays ;
- Promouvoir le développement local de la biomasse énergie moderne, et plus spécifiquement d'éthanol à partir de la filière anacarde, en vue de réduire la pression sur les ressources naturelles, réduire les importations de produits pétroliers et promouvoir le développement rural et agro-industriel local.

### 3.- Sous-secteur des hydrocarbures et autres combustibles fossiles

Pour atteindre les objectifs de la politique énergétique dans le sous-secteur des hydrocarbures, les actions envisagées sont :

**=> Mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire qui favorise le développement du sous-secteur des hydrocarbures par:**

- la finalisation de la procédure de révision du code pétrolier en y insérant notamment des mesures fiscales incitatives pour l'investissement privé ;

- la finalisation de la révision des textes de libéralisation des activités d'importation, de stockage et de distribution des produits pétroliers;

**=> Mise en valeur des potentialités d'hydrocarbures du Bassin Sédimentaire Côtier en promouvant les blocs non encore attribués et en accélérant la procédure de délimitations des frontières maritimes**

**=> Mettre en place des conditions garantissant la sécurité de l'approvisionnement en produits pétroliers**

**=> Créer les conditions favorisant les substitutions énergétiques dans le sens d'une meilleure efficacité énergétique (substituer le fuel lourd par le gaz naturel et le charbon par le GPL)**

**=> Protéger l'environnement par la réduction des rejets des polluants toxiques et les Gaz à Effet de Serre (GES)**

#### **4.- Sous Secteur des Energies Renouvelables**

Pour atteindre les objectifs de la politique énergétique dans le sous-secteur des énergies renouvelables, les actions envisagées sont :

- préparer l'inventaire nationale des opportunités en matière d'énergie renouvelable, incluant les ressources d'origine hydraulique, la biomasse (bois énergies, agro-énergies, etc.), le solaire et l'éolienne ;
- élaborer un plan directeur du développement des énergies renouvelables ;
- élaborer un plan de promotion du développement des énergies renouvelables, incluant des actions et instruments concrets pour la promotion des investissements publics et privées.

#### **5- Administration du secteur de l'énergie**

Pour relever les principaux défis que rencontre la gestion rationnelle du secteur de l'énergie, la réforme engagée doit se poursuivre. A cet effet, les actions de renforcement des capacités d'intervention des services publics sont nécessaires à différents niveaux :

##### **Au niveau de l'organisation institutionnelle**

###### **Actions**

- Accélérer et conduire le processus de création de l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie ;

- Mettre en place une Commission Nationale de l’Energie ;
- Définir et mettre en œuvre un projet de renforcement des capacités techniques de la Direction Générale de l’Energie notamment dans les domaines de la planification énergétique, du suivi-évaluation des activités des différents acteurs du secteur ;
- Mettre en place un Fonds pour la Maîtrise de l’Energie et de l’Electrification Rurale qui sera alimenté par une partie des recettes de la vente d’électricité et par d’autres ressources ;

*Au niveau de la réglementation et du contrôle*

**Actions**

- Préparer un cadre adapté à l’électrification rurale ;
- Finaliser la préparation des textes réglementaires pour la distribution des produits pétroliers en collaboration avec les autres Administrations impliquées dans ce travail ;
- Revoir les systèmes de tarification de l’électricité et des produits pétroliers dans le sens :
  - de les rendre souples ou compatibles avec les exigences de rentabilité des investissements dans les sous-secteurs de l’électricité et des produits pétroliers ;
  - d’instituer un tarif spécial pour le gasoil destiné à la production d’électricité.

fait à Cotonou, le

Le Ministre des Finances  
et de l’Economie

Le Ministre des Mines, de l’Energie  
et de l’Hydraulique

Grégoire LAOUROU

Lazare SEHOUETO  
Ministre intérimaire